

# Interdiction du Bitcoin, un pas en arrière.

**Badr Bellaj,**  
CTO at Mchain & Blockchain consultant.

Le proverbe chinois dit que quand le vent du changement se lève, certains construisent des murs et d'autres construisent des moulins à vent. Un adage éloquent qui exprime parfaitement notre réaction vis-à-vis des nouvelles technologies qui ne cessent de nous prendre par surprise.

Le Bitcoin ou la monnaie virtuelle (cryptocurrency) est une technologie naissante qui défie fortement le statu quo à la fois technologique et financier et qui sème la panique partout dans le monde. Cette monnaie rebelle - le Bitcoin - n'est plus négligeable vu qu'elle est maintenant considérée, en termes de circulation, comme la cinquième devise internationale surclassant la Livre Sterling, le rouble et le won, selon la Banque des règlements internationaux. Si sa valeur continue d'augmenter bientôt il deviendra la deuxième monnaie au Monde après le dollar. D'un autre côté, si l'on considère le Bitcoin comme étant un état il sera classé parmi les 20 premières nations, dépassant des pays comme le Maroc, les Emirats Arabes Unis ou la Finlande en termes de Produit Intérieur Brut. Cette monnaie virtuelle, comme toute autre nouvelle technologie, a le pouvoir de changer le paysage économique rapidement, ce qui intrigue les régulateurs et les poussent à agir contre ou à émettre des alertes.

La décision du bureau de change marocain d'interdire le Bitcoin car il est en violation de la réglementation des changes, soulève de nombreux points d'interrogation vis-à-vis de l'interprétation de la loi et de son applicabilité

aux monnaies virtuelles. Parallèlement, cette décision a engendré une publicité négative pour l'image de notre pays dans les médias internationaux. On est dorénavant compté parmi le peu de pays considérés comme ennemis du Bitcoin, à savoir : le Venezuela, le Zimbabwe, la Bolivie, le Kirghizistan, le Liban, le Népal, le Bangladesh et l'Algérie, des pays où les problèmes politiques ou économiques sont parfois étouffants.

Le reste du monde n'interdit pas le Bitcoin, soit parce qu'il n'enfreint pas les lois en vigueur, soit parce qu'il est perçu comme une opportunité à saisir. Certains pays travaillent depuis des années pour développer un ensemble de lois spéciales permettant aux citoyens d'utiliser les monnaies virtuelles en toute légalité et en toute sécurité.

Hormis les huit pays prémentionnés, la situation est plutôt en faveur du Bitcoin. On constate que certains pays l'ont accepté comme monnaie officielle comme le Japon ou le Vietnam (l'année prochaine). Pour d'autres, le Bitcoin ou les monnaies virtuelles ne sont pas classées comme moyen de paiement mais comme « actif de spéculation », comme par exemple la France et l'Australie. Alors que d'autres pays, tels que les USA, la Corée du Sud ou Hong Kong, considèrent les actifs Bitcoin comme étant des biens imposables. Ce climat favorable a poussé des institutions de poids telles que le Nasdaq, CME, CBOE et d'autres à proposer de nouveaux produits financiers sur la base du Bitcoin, sans oublier les Hedge Funds basés sur le Bitcoin qui fleurissent un peu partout dans le monde.

Fig 1 : le bitcoin en comparaison au gdp des pays.

RANK	COUNTRY	STOCK OF NARROW MONEY	DATE OF INFORMATION
1	<a href="#">CHINA</a>	\$7,001,000,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
2	<a href="#">EUROPEAN UNION</a>	\$6,613,000,000,000	31 DECEMBER 2015 EST.
3	<a href="#">JAPAN</a>	\$5,651,000,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
4	<a href="#">UNITED STATES</a>	\$3,250,000,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
5	<a href="#">GERMANY</a>	\$2,016,000,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
6	<a href="#">FRANCE</a>	\$1,139,000,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
7	<a href="#">ITALY</a>	\$1,101,000,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
8	<a href="#">SPAIN</a>	\$841,600,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
9	<a href="#">KOREA, SOUTH</a>	\$658,700,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
10	<a href="#">CANADA</a>	\$637,300,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
11	<a href="#">SWITZERLAND</a>	\$555,700,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
12	<a href="#">TAIWAN</a>	\$501,200,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
13	<a href="#">NETHERLANDS</a>	\$411,900,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
14	<a href="#">SAUDI ARABIA</a>	\$305,200,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
15	<a href="#">INDIA</a>	\$294,400,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
16	<a href="#">HONG KONG</a>	\$285,500,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
17	<a href="#">SWEDEN</a>	\$273,500,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
18	<a href="#">AUSTRALIA</a>	\$243,100,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
19	<a href="#">LUXEMBOURG</a>	\$229,200,000,000	31 DECEMBER 2016 EST.
20	<a href="#">BITCOIN</a>	\$216,095,444,608	NOW

Les différentes considérations de la nature du Bitcoin dans le monde, tantôt comme une monnaie, tantôt comme marchandise ou actif financier sont souvent basées sur la nature de son utilisation dans le pays. Au Maroc, le Bitcoin reste presque exclusivement utilisé comme actif financier et non comme devise dans laquelle les marocains investissent ; par conséquent, l'application des lois de change est controversée. En outre, l'absence de description légale des monnaies virtuelles rend difficile l'identification des lois à suivre et la détermination de l'autorité de régulation.

L'Office des Changes est intervenu sur la scène parce qu'il considère que les transactions Bitcoin sont des transactions d'échange ou de paiement avec l'international, ou en considérant qu'il s'agit de trading de devise, en oubliant que l'idée de la frontière disparaît quand on parle de Bitcoin et qu'il est considéré plutôt comme actif financier et non comme une monnaie. S'ajoute à cela le fait que le Bitcoin n'appartient pas à un état et il n'est pas hébergé sur le sol d'un pays, mais qu'il réside plutôt d'une façon décentralisée sur Internet et plus précisément sur la Blockchain, qui est un registre éparpillé partout dans le monde, même au Maroc. Un Bitcoin créé au Maroc doit-il être considéré comme Bitcoin marocain ?? De plus les gens peuvent utiliser le Bitcoin dans le même pays sans marchander avec l'extérieur, ce qui n'implique pas la régulation des changes. Sans oublier que pour les marocains, l'achat de Bitcoin passe en toute conformité avec les lois de change en vigueur, en respectant la dotation en devises, en ligne ou par l'intermédiaire des banques marocaines. L'interdiction affecte aussi les monnaies virtuelles existantes et qui sont liées à des devises telles que les dollars ou à l'or ou autre. Dans ce sens, l'interdiction sera en contradiction avec les orientations du groupe CEDA (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest), auquel le Maroc cherche à adhérer et qui travaille sur une monnaie numérique unifiée ECFA.

Bien que la décision de l'Office n'interdit pas explicitement la technologie sous-jacente à ces monnaies virtuelles, à savoir la Blockchain, elle portera atteinte à son épanouissement au Maroc et limitera son cadre d'adoption. En effet, parmi les modes de déploiement les plus répandus de la Blockchain, on trouve le déploiement hybride dans lequel une Blockchain privée communiquera avec une Blockchain publique (du Bitcoin, Ethereum, etc..) pour profiter de la résilience et du niveau de confiance parfait assurés par celles-ci. Or, ce scénario impliquera l'usage de ces monnaies virtuelles pour la communication (payer les frais des transactions) et par conséquent, il sera illégal de bâtir une telle plateforme.

Il n'est pas dérisoire que la Présidente du FMI (Fond Monétaire International), Christine Lagarde, ait récemment mis en garde les banques centrales contre la révolution fintech qui s'opère et qui est propulsée par les monnaies virtuelles. Elle a conseillé à ces banques, qui représentent le socle du système financier, d'être sages en ouvrant la porte à ces nouvelles technologies et de travailler sur des alternatives qui peuvent être des monnaies virtuelles nationales. Le Maroc parie sur le

Digital, un projet où les attentes sont énormes et les défis colossaux, et c'est à l'Agence de Développement du Digital qu'incombe la lourde tâche de mener à bien le Maroc Digital. Souhaitons Bon Vent ! à ce nouvel acteur, et faisons en sorte que le pari soit gagnant pour tous.

**Pour rappel ci-joint, le texte intégral du communiqué de presse de l'Office des Changes.**



### **Mise au point au sujet de l'utilisation des monnaies virtuelles**

*Dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle des opérations de change, l'Office des Changes a pu constater l'utilisation par certaines personnes physiques et morales des monnaies virtuelles dans la réalisation de leurs transactions financières.*

*L'Office des Changes tient à informer le grand public que les transactions effectuées via les monnaies virtuelles constituent une infraction à la réglementation des changes, passible de sanctions et amendes prévues par les textes en vigueur.*

*Aussi, l'Office des Changes exhorte-t-il les personnes concernées à se conformer aux dispositions de la réglementation des changes, qui stipulent que les transactions financières avec l'étranger doivent être effectuées via les intermédiaires agréés et avec les devises étrangères cotées par Bank Al-Maghrib.*

*S'agissant d'un système de paiement occulte et non adossé à un organisme financier, le recours aux monnaies virtuelles comporte d'importants risques pour leurs utilisateurs.*

*Enfin, l'Office des Changes en collaboration avec Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc suit avec intérêt l'évolution des monnaies virtuelles au Maroc.*

■



**Cérémonie de remise des prix emtiaz 2017**, les résultats de la 11ème édition se présentent comme suit :

**Catégorie « e-démarches » :**

- Prix d'excellence « e-mtiaz 2017 » : Service des études numériques des dossiers de demandes des licences en matière d'aménagement de l'Agence urbaine de Taza ;
- Prix d'encouragement « e-mtiaz 2017 » : Système informatique relatif à la gestion des programmes de lutte contre l'analphabétisme de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme ;
- Prix du jury « e-mtiaz 2017 » : Portail des usagers de la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Marrakech.

**Catégorie « application mobile » :**

- Prix d'excellence « e-mtiaz 2017 » : Application dédiée aux horaires de train de l'Office national des chemins de fer (ONCF) ;
- Prix d'encouragement « e-mtiaz 2017 » : Application "Mawiidi" pour la gestion des rendez-vous médicaux aux hôpitaux relevant du ministère de la santé.

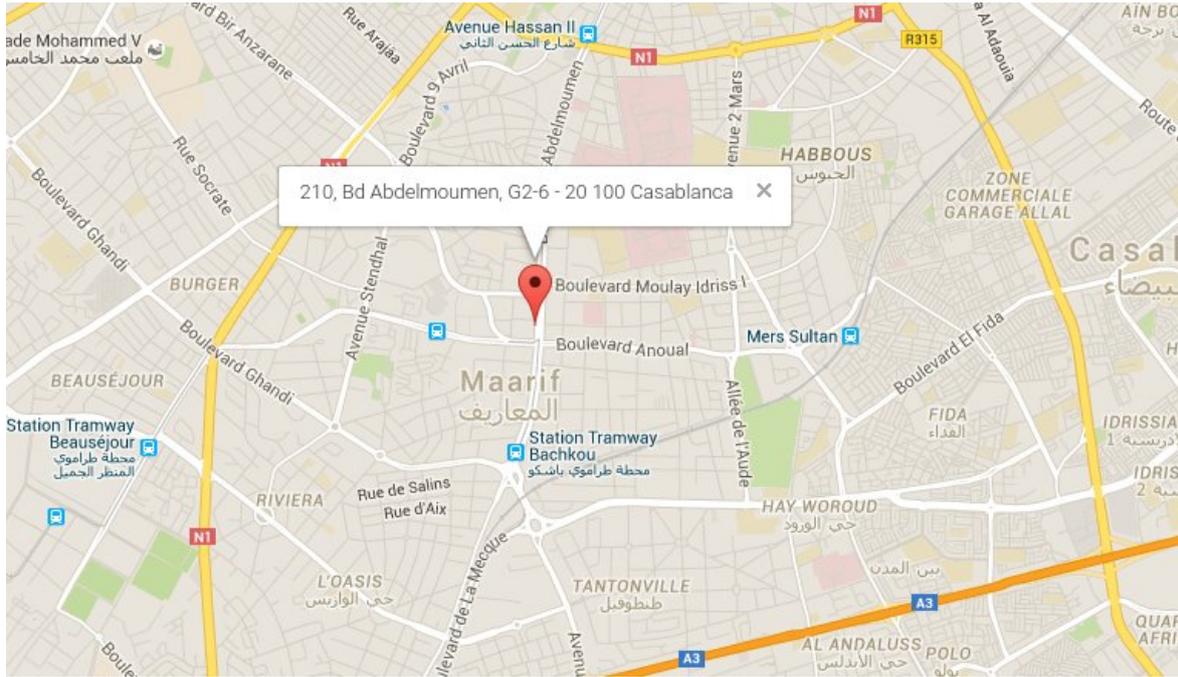
**Catégorie « e-contenu » :**

- Prix d'encouragement « e-mtiaz 2017 » : Portail électronique du tarif intégré économique de l'administration des douanes et des impôts indirects.

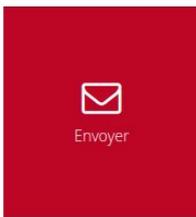
**Empower18, to Catch the Momentum to Innovate!** Événement organisé annuellement par ScreenDY et LaFactory. Lors de cette édition, le Soft Center, en la personne de Jamal Behamou Directeur du Soft Centre a été primé *Catalyseur de l'innovation* des mains du Secrétaire Général de la Caisse Centrale de Garantie, qui était également présent à cet événement.



L'AUSIM était présente du 25 au 27 Octobre derniers à Bercy pour les **Assises de la Transformation Digitale en Afrique (ATDA) 2017**. Plusieurs dizaines de décideurs africains et européens de haut niveau étaient présents. Au menu des échanges, coopération, entrepreneuriat et innovation en vue du 4ème Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements UE/UA, qui a eu lieu fin Novembre en Côte d'Ivoire.



#### CONTACT

<input type="text"/>	Nom	<input type="text" value="Message"/>	
<input type="text"/>	Société		
<input type="text"/>	Téléphone		
<input type="text"/>	E-mail		
<input type="text"/>	Site Web		

**Ausim, 210, Bd Abdelmoumen, G2-6 - 20 100 Casablanca**

**Tél :** +212 522 23 57 57 / +212 522 98 98 89

**Fax :** +212 522 98 55 55

**Web :** <http://www.ausimaroc.com>

**Courriel :** [AusiNews@ausimaroc.ma](mailto:AusiNews@ausimaroc.ma), [Ausim@ausimaroc.ma](mailto:Ausim@ausimaroc.ma)

**Réseaux Sociaux :** @ausimMaroc (LinkedIn, Twitter & Facebook)

**Pour nous rejoindre:** <http://www.ausimaroc.com/contact-us/>

